

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Préfet : 18/03/2014

Publication : 23/03/2014



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de

N° CG 2014 - 2 - 6 - 7 l'Assemblée

Séance du vendredi 14 mars 2014

BUDGET PRIMITIF 2014
MAÎTRISE DE L'ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR
POLITIQUE C07

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne en date du 18 février 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les orientations de la politique départementale de maîtrise de l'énergie énoncées dans le rapport,
- décide d'inscrire, dans la section d'investissement, des autorisations de programme à hauteur de 1 620 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 940 000 € et, dans la section de fonctionnement, un crédit de 112 000 €,
- décide d'inscrire des recettes de fonctionnement à hauteur de 50 000 €, pour la vente des certificats d'économie d'énergie, et d'investissement à hauteur de 60 000 €, au titre de la convention de coopération pour le développement durable signée avec EDF, soit un total de recettes de 110 000 €,
- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du présent programme d'actions.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions